

CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 4/2024

**Séance ordinaire du 17 septembre
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Cyril Duruz

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	09
Membres non excusés :	<u>01</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Anne-Marie FISCHER, Laurence MUNDINGER, Linn THOREAU MARGOT et MM. Adame BIRUK, Guy CHASSANG, Yann GLAYRE, Richard GOLAY, Philippe KOCH, Tim MATHEY.

Absent non excusé : M. Guillaume MORAND.

A 19h30, **M. Cyril Duruz**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux ainsi qu'à M. Damien Bally, Secrétaire municipal adjoint.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, il rappelle de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Il donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 68 personnes présentes.

Avant de passer à l'approbation de l'ordre du jour, il donne la parole à notre Syndic, pour une courte intervention.

M. Alain Monod, Syndic. Il y a un nouveau visage à la table de la Municipalité ce soir, il s'agit de M. Romuald Ntennou, nouveau chef du Service des finances. Il a débuté son activité au sein de la Commune le 5 août dernier et a été présenté à la commission des finances (CoFin) le 20 août. Le Conseil lui souhaite la bienvenue.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant de donner la parole pour des questions ou remarques sur l'ordre du jour, il souhaite donner quelques explications au sujet de l'ajout du point 4 : hymne vaudois. Il souhaite renforcer la dignité de l'assermentation des nouveaux conseillers communaux. En effet, la lecture de la promesse est relativement rapide et ce moment important de la vie démocratique de notre Commune est vite passé. Surtout que tous les nouveaux assermentés de cette fin de législature ne seront pas passés par les urnes. Nous aurons dorénavant une strophe de l'hymne vaudois lors des séances de Conseils où il y a une assermentation.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

M. Julian Pidoux a une remarque sur le point 15 de l'ordre du jour « *Création d'un groupe de réflexion pour le suivi du Plan climat communal* ». Le PLR a en effet été étonné de ne pas recevoir de documentation sur ce point afin de préparer la discussion. Ensuite, ce point émane d'un vœu, il se questionne sur sa recevabilité étant donné que les vœux sont en général de la compétence de la Municipalité. Est-ce que le Bureau peut soumettre à la discussion un vœu transmis à la Municipalité ? Est-ce qu'il ne devrait pas être présenté par la Municipalité ? Si c'est le cas, il propose alors que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Le Président répond que la commission qui a traité le postulat de Mme Dürst, porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 26 mars dernier, a émis un vœu à l'attention de la Municipalité. Cette dernière a ensuite transmis au Bureau son intention d'ouvrir la discussion sur ce vœu. L'idée ce soir était d'avoir un premier débat sur la volonté ou non de ce Conseil de suivre les travaux de la Municipalité et si c'était le cas, de formellement élire cette commission lors de la séance du Conseil communal du mois de novembre.

Mme Marisa Dürst, Municipale. Effectivement, la Municipalité a accepté de donner suite à ce vœu. Si le Conseil le souhaite, il sera intégré dans le suivi du Plan de transition écologique et sociale.

Mme Laoreta Zili demande si cette commission sera nommée sous forme de commission ad hoc ou de commission permanente.

Le Président répond qu'une commission ad hoc est nommée pour examiner une proposition municipale et est nommée de cas en cas. L'idée ici était de créer un groupe de réflexion selon la forme prévue par notre règlement (art. 49 RCC) et ainsi de suivre les travaux de la Municipalité.

M. Julian Pidoux. Afin de ne pas entrer maintenant dans le débat car il s'agit de la recevabilité de l'ordre du jour, il propose de voter sur le retrait ou non de ce point de l'ordre du jour.

M. Erich Dürst. Il conviendrait de maintenir ce point à l'ordre du jour et ainsi avoir la possibilité de débattre. La Municipalité souhaite donner suite à ce vœu et cela mérite que ce point soit débattu. Le maintien à l'ordre du jour ne présage pas de ce qui va advenir par la suite.

Le président passe au vote du maintien du point 15 de l'ordre du jour.

Au vote, avec 40 oui, 23 non et 4 abstentions, ce point est maintenu à l'ordre du jour.

Il passe maintenant au vote de l'ordre du jour non modifié.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

A l'ouverture de cette séance, il a le douloureux devoir d'annoncer le décès de la maman de M. Marc Veraguth. Il prie l'Assemblée de se lever pour une minute de silence.

Il passe à ses communications et donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu le plaisir de prendre petit à petit conscience de ce que signifie la démocratie, des innombrables mails et points à débattre, discuter et transmettre. Il ne s'attendait pas à ce que les choses soient aussi compliquées. Il a également eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- Manifestation patriotique du 1^{er} août, merci à la Municipalité pour l'invitation.
- Visites et félicitations de cinq nonagénaires durant les 2 derniers mois. Il est toujours intéressant de discuter avec les mémoires de notre Commune.
- Il a été représenté par le 2^{ème} Vice-Président aux 50 ans des jeunes sapeurs-pompiers de Lausanne et aux 25 ans des jeunes sapeurs-pompiers vaudois, le 31 août dernier.

Durant cet été, la présidence a procédé au recrutement d'une secrétaire suppléante - nous y reviendrons au point de l'ordre du jour 12 - et avons mis à jour le contrat de notre secrétaire titulaire.

Avec les documents du conseil, vous avez reçu un CV sans autre explication. Il s'agit naturellement de la présentation succincte de Mme Simonetti, que nous souhaitons vous proposer au poste de secrétaire adjointe. Il est par ailleurs conscient que nous aurions pu ajouter une note d'explication sur le point 15 de l'ordre, la communication sera plus fluide la prochaine fois.

Enfin, vous avez reçu par mail les « Bonnes pratiques à l'usage des conseillers ». C'est un rappel que nous envoyons chaque automne. Une relecture est certainement une plus-value, mais il n'y a pas de changement fondamental depuis l'année dernière.

Il rappelle que « les points divers » en fin de séance sont prévus pour une brève information au sujet de sociétés locales ou d'événements ayant lieu dans la Commune. Le conseiller qui prend la parole est prié d'être bref et de limiter son allocution à une minute.

Enfin, il n'est pas passé par le parcours usuel pour arriver à ce poste de Président du Conseil. Il a eu une formation très accélérée par notre ancienne Présidente Mme Anne-Marie Fischer et ses prédécesseurs, qu'il remercie. Il remercie également notre secrétaire Mme Fabienne Gheza pour sa disponibilité, son efficacité et les services rendus dont il a pu profiter. Si tout ce se passe bien cette année, ce sera grâce à elle, dans le cas contraire vous aurez choisi le mauvais président..

Le Président en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU/ DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 11 JUIN 2024.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 11 juin 2024.

Au vote, le procès-verbal du 11 juin 2024 est accepté à l'unanimité.

4. HYMNE VAUDOIS

Le Président prie l'Assemblée de se lever afin d'entonner l'hymne Vaudois.

5. ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUX.

Le Président invite Messieurs Mário Vicente Romão Gomes Campos et Corentin Binamé à s'avancer et l'Assemblée à se lever.

Conformément à l'article 5 de notre règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de leur nom, ils sont invités à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Messieurs Vicente Romão Gomes Campos et Corentin Binamé sont félicités et applaudis, ils peuvent donc rejoindre son groupe et siéger valablement.

Avec ces assermentations, l'Assemblée est maintenant au nombre de 70.

6. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de Mme Muriel Cuendet Schmidt en tant que membre de la commission de politique régionale.

Il n'y a pas d'autres candidats Mme Muriel Cuendet Schmidt est élue tacitement.

7. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION 2024.

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de Mme Chloé Restauri en tant que membre de la commission de gestion 2024.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Chloé Restauri est élue tacitement.

8. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION 2024.

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de M. Marco Caffaro en tant que membre suppléant de la commission de gestion.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Marco Caffaro est élu tacitement.

9. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de Mme Laurence Mundiger en tant que membre suppléant à la commission d'urbanisme et des constructions.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Laurence Mundinger est élue tacitement.

10. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de M. Corentin Binamé en tant que membre de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Corentin Binamé est élu tacitement.

11. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.

Le Président donne la parole à M. Michael Crottaz du Parti socialiste.

Au nom du Parti socialiste, M. Michael Crottaz propose la candidature de Mme Muriel Cuendet Schmidt en tant que membre de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Muriel Cuendet Schmidt est élue tacitement.

12. ÉLECTION ET ASSERMENTATION DE LA SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE DU CONSEIL COMMUNAL.

Depuis la démission de Mme Mélanie Estoppey lors de notre dernière séance, le Bureau a mis le poste de secrétaire suppléante au concours sur différents sites. Nous avons reçu cinq bons dossiers. Plusieurs critères étaient de mise, comme le lieu de domicile pas trop éloigné de la Commune, la permanence à ce poste et enfin la capacité administrative y relative. Après avoir reçu deux candidats, le choix de la présidence s'est porté sur la personne de Mme Laurence Simonetti. Travaillant dans une fiduciaire, elle a l'habitude des chiffres, fort utile pour le traitement des jetons de présence, et de la rédaction de procès-verbaux. Elle sera élue jusqu'à la fin de la législature, selon un contrat de droit privé, rémunérée à l'heure.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats, ce n'est pas le cas. Mme Laurence Simonetti accepte son élection.

Le Président lui demande de s'avancer pour être assermentée devant le Conseil. A l'issue de la lecture du serment elle est invitée à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Mme Laurence Simonetti est félicitée et applaudie.

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Indexation des salaires : la Municipalité a décidé d'indexer à nouveau les salaires de 1,4% au 1^{er} juillet 2024, selon l'indice des prix à la consommation. Au budget, 1% était prévu mais la différence de 0,4% sur 6 mois représente CHF 13'000.-, ce qui reste supportable pour les finances communales. Il précise encore que depuis le 1^{er} juillet 2022, c'est un total de 4,9 % que les employés communaux ont reçus à ce titre.

Question de M. Félix Schmidt le 06.02.2024 "Demandant si la Municipalité prévoit d'étudier la possibilité et l'opportunité d'introduire des « priorités de droite » afin de contribuer à ralentir et sécuriser le trafic, et en particulier d'intégrer cette réflexion dans le cadre des travaux prochains liés au bus 44" : la Municipalité fait le constat que déjà une bonne partie du tronçon, notamment dans la zone Village, est en priorité de droite. La seule différence serait de mettre le Polny en priorité de droite, ce qui risque d'être compliqué quand les bus descendront le Polny. Et dans le sens montant, il s'agirait de laisser la priorité pour les bus aux automobilistes qui sortent du chemin de Montéclard, la Municipalité estime que ce ne serait pas raisonnable.

Projet relatif au bâtiment des forestiers, aux vestiaires de football et au CAD : en février, le Conseil a voté un préavis concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour les forestiers à la place des locaux qu'ils occupent actuellement à la ferme de la Girarde. Ce nouveau bâtiment sera construit sur le site de la voirie et la Municipalité proposait dans ce même préavis, vu que c'est sur le même site et les travaux effectués par la même entreprise, la démolition et

construction d'une nouvelle buvette et des vestiaires du FC Épalinges. Il y a eu un certain nombre d'oppositions lors de la mise à l'enquête de ce bâtiment pour les forestiers. On peut comprendre la frustration du comité mais les travaux pour le bâtiment des forestiers et de la buvette et vestiaires du FC Épalinges ne pourront débuter tant que la Municipalité n'est pas fixée par la CDAP quant aux recours qui ont été déposés. Une construction séparée représenterait entre CHF 230'000.- et 300'000.- de surcoût, ce qui représente un demi-point d'impôt.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Ligne de bus N° 44 : les arrêts de bus seront fonctionnels pour la mise en service de la ligne 44 le 30 septembre prochain. Je tiens à souligner l'efficacité de l'entreprise et de notre collaborateur Cristian Hernandez qui ont su faire face aux nombreux imprévus inhérents à de tels travaux tout en garantissant l'ouverture de la ligne dans les délais. Il les en remercie vivement.

Jugées non prioritaires, certaines remises en état de divers secteurs touchés par les travaux seront réalisées après la mise en service de la ligne, sans incidence sur l'horaire de circulation des bus.

Les abribus seront posés au fur et à mesure de leur construction en atelier.

Récolte des déchets : dès le 1^{er} octobre prochain la collecte et le transport des déchets urbains seront effectués par l'entreprise Retripa. Elle a en effet remporté l'appel d'offre public lancé à ce propos. Aucun changement d'horaire, ni de jours de ramassage pour les différentes collectes n'est prévu pour l'instant. Les éventuelles futures modifications seront annoncées sur le site internet et l'application de la Commune ou sur le calendrier de ramassage des déchets qui sera publié pour l'année 2025.

▪ **M. Chantal Good, Municipale**

Vestiaires de foot du Bois de la Chapelle : elle souhaite compléter le propos de M. le Syndic en ce qui concerne la buvette et les vestiaires du foot du Bois de la Chapelle. Les vestiaires sont certes plus que vétustes et il devient urgent que ce projet aboutisse. Une délégation de la Municipalité a rencontré une partie du comité du FC Épalinges ainsi que le Président afin de leur expliquer les contraintes auxquelles nous devons faire face. Suite à cette rencontre, il a été décidé de tenter de trouver une solution provisoire et acceptable pour le club. Cette solution consisterait à avancer la location des Portakabins, ceux qui étaient initialement prévus pour le début du chantier. Nous sommes bien conscients que ce n'est pas optimal, mais soyez assurés que nous faisons au mieux selon les contraintes auxquelles nous devons faire face.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

- Pas de communication.

▪ **Mme Marisa Dürst, Municipale**

Horaires d'ouverture du wc du cimetière : le WC public de l'édicule du cimetière a été mis en service mardi dernier. Il est sécurisé, autonettoyant, non genré et adapté aux personnes à mobilité réduite.

Sondage sur la qualité de vie au travail des collaborateurs et collaboratrices : un sondage de satisfaction est mené actuellement avec l'agence Médiactif au sein de l'Administration communale. Depuis le 5 septembre et jusqu'à la mi-octobre, les collaboratrices et collaborateurs sont invité.e.s à répondre à un questionnaire qui vise à connaître leur degré de satisfaction au travail, leurs besoins et leurs attentes. Les résultats de ce sondage seront traités de façon anonyme et confidentielle. Ils donneront lieu à une restitution à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs en fin d'année. Sur la base de ce sondage, des entretiens seront menés et des réflexions, des mesures concrètes seront prises pour améliorer la qualité de vie et la santé au travail.

Projet CAD au Bois de la Chapelle : l'enquête publique concernant la demande d'un permis portant sur l'implantation d'une centrale de chauffe à énergie renouvelable, la transformation et l'agrandissement des bâtiments de la voirie a eu lieu du 16 juillet au 28 août 2022. Suite à la délivrance du permis d'implantation et à la levée des 46 oppositions, 4 recours ont été déposés au Tribunal cantonal. Dans le cadre du traitement de ces recours, le projet a fait l'objet de plusieurs modifications de la part de la Municipalité pour aller dans le sens des recourants. Dans son arrêt rendu le 21 août, la CDAP, Cour de droit administratif et public, a admis les recours et a annulé la délivrance du permis d'implantation. Elle a considéré que « vu l'ampleur des modifications apportées » au projet initial, une nouvelle mise à l'enquête est indispensable. Comme vous l'aurez compris, la CDAP se prononce uniquement sur la procédure d'autorisation préalable et non sur le projet en lui-même. La Municipalité a décidé de ne pas recourir contre la décision de la CDAP, les chances de succès étant quasiment nulles. En revanche, concernant le projet en lui-même d'implanter une centrale de chauffe à énergie renouvelable sur le site de la voirie, elle se laisse le temps de réfléchir à la suite qu'elle souhaite y donner.

M. Alain Monod, Syndic, précise que beaucoup pense que ce projet de CAD et la buvette de foot sont liés alors que ce sont deux choses bien distinctes.

14. RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION – PRÉAVIS N° 21/2024.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission et son président pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Constant Pasquier. A la lecture du rapport de la commission d'urbanisme et des constructions (CUC) et de la commission des finances (CoFin), il y a encore de nombreuses questions ouvertes, notamment concernant la longueur de la piscine et également sur l'emplacement du nouvel ascenseur qui imposerait de faire entre 20 et 25% de la façade du bâtiment.

Il émet le vœu, en cas d'acceptation de ce crédit d'étude, que les différentes propositions que le bureau d'architectes aura étudiées dans le cadre de la suite de l'étape 3.3 SIA

(avant-projet) soient présentées à la commission d'urbanisme et des constructions (CUC) afin qu'elle puisse se prononcer dessus. L'idée est de se laisser le temps de la réflexion afin d'éviter des raccourcis pris par le passé qui nous amènent aujourd'hui à des coûts élevés pour des travaux relativement récents.

M. Julian Pidoux précise qu'il y a eu une très bonne discussion au sein de la CUC, notamment afin d'éviter d'aller trop vite et de passer à côté de certaines opportunités, comme la longueur de cette piscine. Il y a eu cependant une certaine inquiétude sur le fait de faire du neuf avec du vieux et qu'on se retrouve là où on en était il y a 10 ans en ayant dépensé quasiment le prix d'une piscine neuve. La commission a vraiment insisté sur le fait de peser et voir toutes les options, sachant que la Municipalité s'est engagée à revenir avec le résultat de ces études. Ce qui permettra d'aller plus loin et d'ouvrir la porte à différentes pistes. Il encourage à accepter cette demande de crédit.

M. Nicolas Häusel. A la lecture du rapport de la CUC, il a été étonné de voir qu'en préambule la discussion s'est ouverte sur une modification possible du préavis. La Municipalité a bien étudié le sujet, elle a mandaté un ingénieur architecte sur la base d'un cahier des charges bien défini. Et tout d'un coup, on se rend compte en séance de commission qu'on pourrait modifier ce projet avec un surcoût de 25% minimum. Il est bien sûr intéressant de discuter sur la longueur de la piscine mais ce préavis est prévu pour une rénovation et une mise aux normes de la piscine selon les budgets présentés et se prononcer sur un préavis avec un vœu qui peut-être nous rajoutera quelques millions par la suite n'est pas le bon exercice. Il invite la Municipalité à respecter ce qui est présenté dans le préavis et de se tenir aux processus. Au niveau des étapes SIA du projet, les définitions des besoins auraient déjà dû être présentés en amont. Le fait de rallonger cette piscine à 25m change la donne pour ce projet.

M. Erich Dürst. Il déclare ses intérêts, faisant partie de la CUC et ayant participé à ces discussions. Il a soutenu le vœu et le préavis. Il ne remet pas en question ce souhait de maintenir une piscine ici à Épalinges. Il souhaite que la Municipalité puisse se prononcer sur la manière dont elle pense donner suite à ce vœu. Le Conseil a besoin de connaître le positionnement de la Municipalité par rapport à cela. Deuxièmement, si on va vers une piscine plus grande, l'idée est d'avoir une réflexion sur la mise à disposition de cette piscine à la population. L'exemple de la piscine du Mont-sur-Lausanne a été cité en commission. Pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause, il convient que le Conseil puisse avoir tous les éléments en main.

Mme Chantal Good, Municipale. En cas d'acceptation du préavis et du vœu émis par la CUC, un nouveau préavis pour un crédit de construction, relatif aux phases 4.51, 4.52 et 4.53 sera soumis au Conseil communal. Et comme l'a soulevé M. Häusel, cela engendrera des coûts supplémentaires. En termes de fréquentation, la piscine - scolaire - est utilisée à 90% par l'école. En cas d'ouverture de la piscine à l'extérieur, des réflexions devront être menées sur la fréquentation, les parkings, les concierges et la logistique. En effet, on parle actuellement des filtres qui sont à bout de souffle, il faudra changer l'eau plus fréquemment.

Mme Fabienne Guignard. Par le passé, elle était déjà intervenue au sujet de l'ouverture au public de la piscine scolaire. On lui avait répondu à l'époque qu'il y aurait des travaux et que des propositions d'ouverture au public arriveraient à ce moment-là, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas actuellement. Il y a une véritable vision à long terme à avoir pour nos infrastructures. Une piscine aux Dailles éventuellement ? Oui, cela coûte mais on est une ville de bientôt 10'000 habitants et cela devient une

nécessité. On ne peut plus se contenter d'aller dans les autres communes nager faire d'autres activités sportives. C'est une proposition globale, soutenir le vœu de la commission d'urbanisme et des constructions (CUC) lui semble intéressant. Il convient de rester ouverts sur des possibilités de dépenser de l'argent utilement et d'avoir une vision à moyen et long terme.

M. Paul Habfast. Suite au rapport de la commission des finances (CoFin), à laquelle il participe, il s'est entretenu avec des Palinzards qui fréquentent cette piscine. Ce sont des enfants, bébé nageurs ou personne pratiquant l'aquagym qui fréquentent cette piscine. Il ressort que la plupart trouve le fonctionnement actuel bon et qu'il n'y a pas de besoins remontés quant à la demande d'augmenter la taille de la piscine. Le projet des Dailles avait un budget estimé de 17 millions, si on divise par 10'000 habitants cela fait tout de même un sacré budget par personne.

M. Julian Pidoux. Il comprend les remarques de M. Häusel, cependant ici le but était de ne pas rater une opportunité. On s'est assez plaint d'avoir rénové cette piscine juste après que les normes changent. Aujourd'hui on a l'opportunité d'avoir une vue d'ensemble. Cela ne veut pas dire que si on a la possibilité de la faire plus grande, ce sera réalisé. Mais ce serait dommage que dans 10 ans on regrette de ne pas l'avoir faite plus grande car elle ne correspondrait déjà plus aux normes. On sait à quelle vitesse les normes changent, les besoins évoluent et notre Commune grandit. Les discussions au sein de la CUC avaient de bonnes projections dans l'avenir. Ce n'est pas parce qu'un vœu est émis qu'il sera suivi mais cela permettra de ne pas rater une occasion. In fine, il appartiendra au Conseil de se décider.

M. Constant Pasquier. On vote ce soir sur un crédit d'étude. Dans la phase d'avant-projet, il fait remarquer que sur les CHF 900'000.- d'honoraires qu'on nous demande d'accepter, les 3 premiers % (~CHF 30'000.-) sont pour la recherche de partie - estimation sommaire des coûts de la construction. C'est donc exactement ce qui sera demandé aux mandataires, soit de réfléchir à toutes les solutions et de les présenter. Donc si on demande de continuer sans réfléchir plus loin, pourquoi est-ce qu'on leur donnerait CHF 30'000.- de plus ?

M. Alain Monod, Syndic. Ce soir, il est question d'un crédit d'étude de CHF 915'000.- Ce montant permettra également de réfléchir et d'examiner le vœu émis tant par la commission d'urbanisme (CUC) que la commission des finances (CoFin). En fonction du résultat de cette étude, la Municipalité pourra décider de s'arrêter à la longueur prévue dans ce projet ou au contraire vous présenter un projet avec un bassin de 25m et le Conseil aura tout le loisir à ce moment-là d'être d'accord ou non avec le projet crédit de construction. Aujourd'hui, voter le crédit de CHF 915'000.- nous permettra effectivement d'étudier le bienfondé de ce bassin de 25m.

M. Michael Crottaz. A la page 9, il y a un paragraphe sur le système de stockage des produits dangereux. Il est mentionné que celui-ci est précaire, les bacs de rétention ne sont plus conformes, voire même dangereux. Est-ce que quelque chose est prévu ou sera mis en place concernant le stockage de ces produits dangereux, peu importe la décision qui sera prise ce soir ?

Mme Chantal Good, Municipale. Cette piscine est viable jusqu'au 31 mars 2027 en l'état. Il y aura probablement une dérogation jusqu'en juin 2027 mais pas au-delà. La sécurité est assurée jusque-là.

M. Erich Dürst. Sur la base de ces échanges, il propose un amendement, pour la forme mais qui lui semble important afin que ce qui a été dit puisse être fait dans le respect de la décision que notre Conseil est amené à prendre. Le point 2 des conclusions du préavis mentionne : « *d'accorder un crédit d'étude d'un montant de CHF 915'000.- TTC (neuf cent quinze mille francs) pour mandater le Groupe de mandataires cité au chapitre 7 du présent préavis pour les phases SIA 4.31/32/33, 4.41 et 4.51/52/53 ;* ». Il propose de biffer la mention de ces phases SIA 4.31/32/33, 4.41 et 4.51/52/53 car elles disent exactement pourquoi le crédit d'étude doit être utilisé. On souhaite que la Municipalité mandate ces bureaux d'études pour justement examiner les variantes possibles, mais on a peut-être meilleur temps de ne pas être aussi précis dans les conclusions de ce préavis. Il ne sait pas exactement ce que ces phases concernent mais il est préférable d'être plus ouvert sur la base de ce qui a été discuté précédemment.

Mme Chantal Good, Municipale. Si la Municipalité a fait appel aux mandataires pour l'appel d'offres, c'est qu'il y a un intérêt pour les garanties des coûts, les délais, la qualité de l'ouvrage et le suivi. C'est pour cela que depuis le début les mandataires sont les mêmes. Si on devait recommencer avec les phases 4.51/52/53 il faudrait faire un nouvel appel d'offres.

M. Constant Pasquier. Il rejoint le conseiller Dürst. Il est architecte, il confirme qu'il est courant de n'être mandaté que pour les premières phases, cela n'empêche pas d'être mandaté pour la suite. Cela permet le cas échéant d'arrêter ou d'ajuster la machine. Il pense que c'est une bonne idée, cela laissera la marge de manœuvre nécessaire à la Municipalité.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Si on accepte aujourd'hui ce préavis d'étude, cela n'engage à rien et permet d'avoir tout le loisir de se décider ensuite. Pourquoi fait-on un débat aussi long à ce stade du processus si cela ne nous engage pas pour la suite.

M. Stéphane Bruneau. Concernant la proposition d'amendement, il rappelle qu'on ne peut qu'amender les conclusions d'un préavis.

Mme Laoreta Zili demande pourquoi parle-t-on des normes SIA.

M. Alain Monod, Syndic. La Municipalité suggère plutôt de refuser l'amendement. On énumère les mandataires au chapitre 7, et dans ce chapitre on parle bien du planificateur général. Ce sera effectivement le rôle de ce dernier de nous donner le surcoût pour une piscine de 25m.

M. Erich Dürst précise que son amendement porte sur le point 2 des conclusions, soit de supprimer la mention des phases SIA en fin de phrase.

M. Julian Pidoux ne comprend pas l'utilité de biffer la mention de ces normes. L'appel d'offres a été fait sur la base de ces normes. Le Conseil se plaint souvent que les montants ne sont pas suffisamment définis. Il y a des montants qui sont dédiés à chaque phase. Pour lui, il faut conserver ces phases SIA afin de maintenir une certaine structure dans les dépenses. Il invite à refuser cet amendement.

M. Nicolas Häusel. Le crédit d'étude que nous allons voter a été étudié par la Municipalité sur la base de la pré-étude qui a été faite, sur la base d'un projet qui nous est présenté dans ce préavis qui ne parle jamais d'une piscine à 25m. Les CHF 915'000.- seront utilisés pour la globalité du projet, que ce soit l'avant-projet, la

demande de permis de construire, les appels d'offres aux entreprises ou le suivi des travaux durant la réalisation. N'importe quelle modification du projet en phase avant-projet va augmenter non seulement ce crédit d'étude et de réalisation mais augmentera le crédit de réalisation des ouvrages. On se prononce sur un préavis en se disant que peut-être dans trois mois lorsque l'avant-projet sera fait qu'on nous propose un crédit de réalisation augmenté de 2 ou 3 millions et qu'on aura besoin encore de CHF 200'000.- à 300'000.- supplémentaires pour le suivi de réalisation des travaux. La Municipalité s'est fait une réflexion sur la rénovation de cette piscine dans sa longueur actuelle avec un appel d'offres aux entreprises sur la base du projet qui est présenté dans ce préavis. Toute demande de modification d'une rallonge à 25m de la piscine augmentera non seulement les crédits nécessaires à la réalisation du projet mais également les crédits d'études et de réalisation qui sont présentés dans ce projet-là.

M. Laurent Balsiger. Il fait partie de la commission d'urbanisme (CUC). Comme cela a été dit à plusieurs reprises par M. Pidoux, c'est lors des discussions avec la représentante de la Municipalité et les services de l'administration qu'on a réalisé que sur la phase d'avant-projet, il était possible d'analyser la possibilité de faire une piscine de 25m sans forcément tout remplacer. Cette question méritait d'être analysée plus dans les détails mais pour cela il fallait avancer dans les études. S'il y a une possibilité de prolonger cette piscine, la Municipalité reviendra vers le Conseil avec un autre préavis. Il était présent à l'époque lors du vote de la rénovation de la piscine, vote peut-être à la hâte sans trop se poser de question. Si on a l'opportunité aujourd'hui de faire mieux pour peut-être pas beaucoup plus, cela vaut la peine de se poser la question. Rien n'est sûr, on verra à quels surcoûts, mais on aura la possibilité dans plusieurs années de voir s'il est possible de rallonger cette piscine ou non. Il convient de se donner des moyens et donner les moyens aux mandataires, de vérifier la possibilité d'augmenter ce bassin à 25m et de se décider ensuite. Il encourage à accepter ce préavis.

Mme Laoreta Zili. Ce préavis induit un flou, qui mérite un autre débat.

La discussion n'est plus demandée, le Président propose de passer au vote de l'amendement, soit d'annuler la mention des phases SIA du 2^{ème} point des conclusions, soit : 2. « *d'accorder un crédit d'étude d'un montant de CHF 915'000.- TTC (neuf cent quinze mille francs) pour mandater le Groupe de mandataires cité au chapitre 7 du présent préavis. ~~pour les phases SIA 4.31/32/33, 4.41 et 4.51/52/53;~~* »

Au vote, avec 36 non et 22 oui, l'amendement est refusé.

Le Président passe maintenant au vote du préavis 21/2024 non amendé.

Au vote, avec 60 oui, 4 non et 5 abstentions, le préavis 21/2024 est approuvé à une large majorité.

15. CRÉATION D'UN GROUPE DE RÉFLEXION POUR LE SUIVI DU PLAN CLIMAT COMMUNAL.

Le Président rappelle que dans le préavis présenté en mars par la Municipalité, il y avait une commission citoyenne sur ce plan climat. Cette commission a été supprimée par ce Conseil en traçant une partie du budget. Il n'est pas question ce soir de revenir sur ce

point. La commission ad hoc a émis un vœu : « *Qu'une commission au long cours du Conseil Communal soit nommée afin d'assurer le suivi pour un plan climat à Épalinges* ». La Municipalité a informé le Bureau qu'elle était d'accord avec la prise en compte de ce vœu et qu'ainsi proposait au Conseil de pouvoir débattre sur l'éventuelle constitution d'un groupe de réflexion. Selon notre règlement, la possibilité la plus adaptée semble être la constitution d'un groupe de réflexion. On a eu la proposition de pouvoir soumettre ceci à une des commissions permanentes déjà en place, or il se trouve que comme ce plan climat sera relativement large, une seule commission ne suffisait pas. Il propose ce soir d'avancer en trois étapes, soit le vote sur :

1. Création de ce groupe d'accompagnement du Conseil communal
2. Nombre de conseillers
3. Élection de suppléants ou non

Dans le cas d'un vote positif pour la création de ce groupe, l'élection des membres se fera lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Félix Schmidt. Il n'est pas pour multiplier le nombre de commissions. Le Conseil a déjà une commission consultative énergie et environnement dont il est membre. Une bonne partie des éléments du plan climat vont justement dans le sens de l'énergie et de l'environnement. Il y a également la commission d'urbanisme où on pourrait se poser la question s'il y a des règlements d'urbanisme qui permettraient d'être favorables au climat. Il faudrait plutôt animer les commissions existantes plutôt que de créer une nouvelle commission avec d'autres personnes qui réfléchiront sur les mêmes thèmes que ceux-là. Environnement, urbanisme, trafic, etc. tous ces éléments sont liés au climat. Il conviendrait déjà d'intégrer ces commissions existantes dans les futures réflexions.

Mme Léa Pacozzi. Pour sa part, elle trouve bien l'idée d'avoir un autre groupe de réflexion même s'il y a d'autres commissions existantes. C'est l'occasion de se pencher sur un sujet intéressant et très important. Elle demande si dans un groupe de réflexion, il est possible d'intégrer d'autres personnes de la société civile ou est-ce seulement ouvert aux conseillers communaux ?

Le Président répond que l'art. 49 mentionne qu'un groupe de réflexion peut être créé avec des membres élus de ce Conseil majoritairement.

Mme Fabienne Guignard. Comme son groupe, elle n'est pas favorable à la création d'une xième commission de réflexion. Le Conseil communal n'est pas une association où on fait des groupes de travail. Il y a l'administration, dirigée par les municipaux qui ont des gens en charge payés pour effectuer des recherches et proposer des préavis et il y a des conseillers communaux qui sont là, selon des règles très précises de représentativité des forces politiques, pour réfléchir sur ces préavis sur lesquels on peut s'exprimer et devons voter. Elle le répète, nous ne sommes pas dans une association de joyeux petits boulistes où on se répartit les sujets comme cela. Même si les sujets sont importants et ils le sont, nous sommes dans les limites de la cogestion pure qui, à titre personnel l'indisposent. On arrive à ce stade où on ne sait plus où sont les compétences des uns et des autres et il n'est pas question de mélanger les choses. Comme l'a dit M. Schmidt, il existe déjà des commissions qui pourraient intégrer ces sujets. Le PLR s'opposera à la création d'un groupe de réflexion sur le sujet.

Mme Marisa Dürst, Municipale. Premièrement, ce ne sera pas à la Municipalité de décider la création ou non d'une commission, le choix appartient au Conseil. Elle revient sur le terme de ce plan, la Municipalité a décidé d'aller dans le sens d'un Plan de transition écologique et sociale, qui va bien au-delà de l'environnement et de l'écologie, avec une dimension sociétale importante qui inclut la santé, le sport et la culture.

Ensuite, le rôle de cette commission, si elle est créée, a été réfléchi avec le service de la durabilité et plusieurs axes ont été définis. Le premier est de vous tenir au courant de l'avancement du Plan de transition écologique et sociale. La machine est en route, actuellement nous sommes dans la phase « État des lieux ». État des lieux aussi bien au niveau de l'administration communale qu'au niveau de la population par le biais de la plateforme Decidim. Elle profite pour vous inviter à participer au questionnaire en ligne sur ce sujet. Les sociétés locales ont également été invitées à deux soirées afin de déterminer les besoins et attentes en lien avec la durabilité. Concernant l'intégration à ces réflexions de cette commission, il ne s'agit pas de cogestion mais de réflexion où sont inclus différents acteurs motivés et désireux de participer à ce cheminement. Lorsque différentes mesures auront été élaborées, il y aura des choix qui seront faits par la Municipalité qui reviendra vers le Conseil avec un préavis. La commission suivra effectivement les travaux jusqu'à l'élaboration du préavis.

M. Youri Rosset. Il est étonné et déçu que l'on retombe dans un débat stérile gauche droite comme on a l'habitude alors qu'à la base, l'idée de cette commission est de trouver un terrain d'entente pour qu'au moment du vote de ce plan, nous aboutissions à quelque chose. Vu que c'est un très gros sujet, il convient qu'on aboutisse à quelque chose à la fin. Il fait le parallèle avec la commission d'urbanisme qui est là pour qu'on trouve des terrains d'entente avant d'arriver au bout d'un très long processus.

M. Félix Schmidt. Il revient sur les propos de Mme Dürst qui disent que le sujet est plus large et qu'on parle de plan d'écologie et sociale. Il lit l'ordre du jour de cette séance qui mentionne « Création d'un groupe de réflexion pour le suivi d'un Plan climat communal ». Aujourd'hui, on parle d'un plan climat communal et non d'un plan de transition écologique.

M. Alexandre Meier. Il avait fait partie de la commission ad hoc qui a débattu sur ce plan de la transition énergétique et sociale. A un moment donné dans ce programme, on va avoir une assemblée citoyenne qui va faire des propositions et prendre des décisions. Lors des débats au sein de la commission, il souhaitait que le Conseil fasse partie du processus, le vœu s'en est suivi. L'idée est que le Conseil ne soit pas court-circuité et que nous ne nous retrouvions pas dans 3 ans avec un groupe de citoyens qui aura effectué le travail du Conseil et qu'on soit mis devant le fait accompli. Il convient que le Conseil suive ce dossier mais sous quelle forme ? Il aurait également préféré que ce soit une commission qui existe déjà qui travaille et suive ce sujet. Il est important qu'on soit impliqué.

M. Alain Monod, Syndic. Il rappelle que le Conseil a refusé cette démarche participative citoyenne. Alors certes les raisons n'étaient pas les mêmes pour tout le monde, certains estimaient que 20 personnes ce n'était pas assez, d'autres que c'était largement suffisant, d'autres n'en voulaient pas et Mme Pacozzi revient sur la question de l'ouverture de la commission à la société civile ? Mais cela ne fera que revenir en arrière par rapport à une propre décision du Conseil communal. Il est maintenant question de savoir si le Conseil veut une commission de la Municipalité, du Conseil communal et à partir du moment où

la décision sera prise, de nommer au mois de novembre les représentants à cette commission.

Mme Marisa Dürst, Municipale. L'assemblée citoyenne a été rejetée mais il y aura tout de même la participation de la population par l'intermédiaire de Decidim et par des soirées où les sociétés locales sont invitées. Pour revenir à l'ordre du jour, M. Schmidt a raison, il y a confusion sur l'intitulé. Contrairement à ce qui est indiqué sur l'ordre du jour, ce n'est Plan climat communal mais Plan de transition écologique et sociale, qui va bien au-delà du plan climat.

M. Laurent Balsiger. Il est surpris de la réaction de notre Syndic, il peut comprendre son désarroi – et également le nôtre – que ce budget de CHF 30'000.- relatif à la démarche citoyenne n'ait pas été voté mais sa réponse concernant notre collègue Mme Pacozzi n'était pas très respectueuse d'autant plus que l'art. 49 permet d'intégrer des personnes externes à ce Conseil. La réponse est oui, on peut avoir des personnes externes. Vu que cela part un peu dans tous les sens et il est problématique de ne pas avoir de documents sur ce dossier, il propose tant au Bureau qu'à la Municipalité de réfléchir à des propositions et à des pistes sur le nombre de personnes, sur le profil des externes, si l'étendue de cette commission est judicieuse ou non, etc. Le but du bureau était d'avoir un retour c'est le cas avec ces discussions. Il propose de clore ce point et que le Bureau travaille ce point et revienne avec une proposition plus adéquate, qui sera discutée de manière plus concrète au sein des groupes.

M. Stéphane Bruneau. Pour l'instant, selon Mme la municipale, nous en sommes à l'état des lieux. Pourquoi créer un groupe de suivi du travail de la Municipalité sur un état des lieux qui est en cours de création ? Il ne voit pas trop l'intérêt. Et deuxièmement, elle nous a dit qu'avec son département, ils ont réfléchi sur comment pourrait être cette commission et a dit qu'ils auraient besoin du Conseil. Par conséquent, ce ne serait pas une commission du Conseil mais de la Municipalité composée de représentants du Conseil. Avec ces deux arguments, il propose qu'une commission de la Municipalité soit votée.

Le Président demande une suspension de séance afin de faire le point avec le Bureau.

Après reprise, il constate qu'aucun consensus ne sera fait ce soir. Il constate également que le travail au sein du Bureau a besoin d'être retravaillé afin que les groupes puissent être informés. Il propose de revenir vers le Conseil lors d'une prochaine séance, avec une nouvelle proposition.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

**16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX
« SOUTENIR LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS ET DES CLUBS
AVEC UN RÉSEAU PERFORMANT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE LIBRES » –
PRISE EN CONSIDÉRATION.**

M. Julian Pidoux. C'est en œuvrant à l'organisation d'une activité sportive organisée le week-end prochain qu'il a pu constater que l'affichage libre pour les associations à Épalinges était assez réduit. L'idée de ce postulat est de soutenir les associations par un réseau d'affichages libres, de le répertorier et pourquoi pas de le réglementer.

Comme il y a passablement de transformations actuellement sur le territoire communal, on pourrait saisir l'opportunité de développer l'affichage libre dans les quartiers et lieux fréquentés, pour tous ces bénévoles qui œuvrent dans notre Commune et qui gagnent à se faire connaître.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

M. Erich Dürst. D'emblée, il précise qu'il soutiendra ce postulat. Tel n'a pas été le cas par M. Pidoux il y a quelques années quand notre collègue M. Rosset a déposé un postulat demandant que les places d'affichages appartenant à la Commune et louées commercialement soient retirées de cette location commerciale pour pouvoir être mise à disposition des affichages associatifs et culturels. Nous n'avons pas de rancœurs mais il semble que cette idée a déjà été soumise au Conseil. Pour rappel, ce postulat n'a pas été pris en considération.

M. Julian Pidoux. S'il se souvient bien, la proposition de M. Rosset était de supprimer la publicité commerciale. C'était donc bien contre une interdiction à la publicité commerciale qu'il s'était opposé et non contre la possibilité de proposer de l'affichage libre.

M. Bogomil Kolhbrenner. Il propose de couper la poire en deux, de faire des économies de manière intelligentes. Peut-être que les quelques affichages qui appartiennent à la Commune où il y a de la publicité pourraient être transformés. Il conviendrait également de réfléchir à d'autres affichages qui pourraient être rajoutés de manière stratégique. Il propose d'aller dans les 2 sens et émet un vœu, soit de réfléchir à mettre d'avantages d'affichages publics et de transformer les affichages publicitaires existants de la Commune en affichages publics. Il est d'avis que les associations et les différents acteurs de la Commune puissent s'exprimer et communiquer librement.

M. Roland Perrin, Municipal, n'est pas certain que les panneaux d'affichages utilisés par la Commune soient bien placés pour les besoins demandés.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 56 oui, 2 non et 8 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

17. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Le Président informe l'Assemblée qu'aucune interpellation n'a été déposée. Est-ce que la parole est demandée ?

Ce n'est pas le cas, nous passons au dernier point.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des propositions individuelles.

Mme Noémie Neumann Donegani. C'est la rentrée scolaire et il y a 2 ans, elle avait déposé un postulat (qui a été refusé) sur la gratuité des serviettes hygiéniques à l'école et elle souhaite savoir où en est ce dossier ?

Mme Chantal Good, Municipale, répond que tout a été installé au collège de Bois-Murat pour que les filles puissent obtenir gratuitement des serviettes hygiéniques et tampons. L'infirmière scolaire les accompagne également dans ce projet depuis la rentrée.

M. Michael Mäder. Il émet un vœu concernant le quartier de Bois-Murat et Ormeaux. Il relève un manque de coordination frappante entre le chantier du bus 44 en parallèle du CAD. Depuis début septembre, les 2 trottoirs qui vont de Bois-Murat en direction Croisettes sont fermés suite à ces deux chantiers. Cela veut dire que sur plusieurs dizaines de mètres, les piétons dont des élèves sont obligés de traverser la route. Il émet le vœu que la Municipalité coordonne mieux les chantiers afin d'assurer la sécurité routière à tout moment pour nos habitants-es.

M. Roland Perrin, Municipal. Les efforts pour faire passer les piétons sont faits. Il va vérifier et rendra réponse lors de la prochaine séance du Conseil. Les travaux de la ligne 44 au niveau du Vaugueny seront terminés la semaine suivante. Le chantier du CAD est compliqué à gérer au niveau du trafic, tant au niveau des piétons que des véhicules.

M. Stéphane Bruneau. En tant que président du Basket club Épalinges, il informe que cette année il y a trois équipes qui jouent en équipe nationale. Les 27 et 29 septembre auront lieu pour la première fois des matchs de coupe de Suisse où nous recevons une équipe de ligue nationale B, donc du très haut niveau. Il invite toutes et tous à venir soutenir nos équipes.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Elle a une demande au Président ainsi qu'au Plénum. Nous sommes là au Conseil pour débattre et on peut ne pas être d'accord. Toutefois le tutoiement ou les gestes d'agacements n'ont pas lieu d'être. Elle remercie d'être attentifs à avoir des débats respectueux.

M. Félix Schmidt. Il a entendu dire qu'il y a eu 2 fois récemment des ruisseaux pollués qui ont conduit à la mort de poissons. La bonne nouvelle est qu'il y avait des poissons dans ces ruisseaux. Qu'en est-il, que fait la Municipalité pour trouver l'origine de ces pollutions.

M. Roland Perrin, Municipal. Effectivement, il y a eu une pollution dans le ruisseau du Vaugueny mais la cause ou le pollueur n'a pas encore été identifié. Un échantillon a été prélevé par la Gendarmerie. Il attend les résultats de ces analyses. Autrement, il y a eu une rupture de conduite au fin fond des Fontannins, qui a amené un volume d'eau énorme en bas du ruisseau de la Pierraz qui se jette dans le Flon et celui-ci était complètement troublé mais il n'y a pas eu de pollution.

La parole n'est plus demandée.

Le Président tient encore à informer du décès de Mme Jalanti, épouse de Tauno Jalanti, ancien conseiller communal. Il assure toute sa sympathie à ce dernier.



Épalinges

Commune

Il remercie l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 5 novembre 2024 à 19h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 21h42.

Épalinges, le 23 octobre 2024.

Le Président :

Cyril Duruz



La Secrétaire :

Fabienne Gheza